

RCS : ST QUENTIN

Code greffe : 0202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST QUENTIN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 00040

Numéro SIREN : 344 223 250

Nom ou dénomination : C.M.

Ce dépôt a été enregistré le 20/04/2018 sous le numéro de dépôt 1001

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-QUENTIN

Palais de Justice
BP 645-3
02322 Saint-Quentin Cedex

Maître Olivier DAVIGNY
Avocat
112 boulevard Richelieu
02100 Saint-Quentin

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : C.M.

Numéro RCS : 344 223 250

Numéro Gestion : 1988B00040

Forme Juridique : Société à responsabilité limitée

Adresse 25-27 rue Raspail
: 02100 Saint-Quentin

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 30/09/2017

Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposé le : 19/04/2018

Sous le numéro : 1001

Délivré à Saint-Quentin le 20 avril 2018

Le Greffier,

u

--

Documents financiers

SARL C M

25/27 Rue Raspail 02100 SAINT-QUENTIN

Exercice clos le 30 septembre 2017



Sommaire

<i>Rapport de l'expert-comptable</i>	5
<i>Comptes annuels</i>	7
Bilan	8
Compte de résultat	10
Annexe	12
Règles et méthodes comptables	14
Informations relatives au bilan	16
Autres informations	21
<i>Détail des comptes</i>	23
Bilan détaillé	24
Compte de résultat détaillé	26
<i>Documents fiscaux</i>	29
<i>Informations PwC</i>	41

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

ATTESTATION

Monsieur,

Conformément à la mission que vous nous avez confiée par lettre de mission en date du 4 février 2013, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de SARL C M relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, qui se caractérisent par les données suivantes :

– Total du bilan :	1 463 906,16 €
– Chiffre d'affaires :	174 000,00 €
– Résultat net comptable :	14 790,47 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Saint-Quentin
Le 14 décembre 2017

Didier BRUN
Expert-Comptable Associé

*PwC Services, 6 Place Arnaud Bisson, 02100 Saint-Quentin
Tél. : 03 23 06 28 00, Fax : 03 23 06 27 98, www.services-entrepreneurs.pwc.fr*

Comptes annuels

pwc

Bilan SARL C M

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/17	Net au 30/09/16
ACTIF				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions brevets licences procédés...	18 241	18 241		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes/immo.Incorp.				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage				
Autres immobilisations corporelles	225 238	221 526	3 712	1 855
Immobilisations corporelles en cours				
Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	799 178		799 178	799 178
Créances rattachées à des participations				
TIAP				
Autres titres immobilisés	1 500		1 500	1 500
Prêts				
Autres immobilisations financières	407 715		407 715	407 715
ACTIF IMMOBILISE	1 451 872	239 767	1 212 105	1 210 248
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acptes versés				2 982
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	41 114		41 114	42 208
Capital souscrit-appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	210 687		210 687	181 027
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	251 801		251 801	226 216
Charges à répartir/plusieurs exercices				
Prime de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion - Actif				
TOTAL ACTIF	1 703 673	239 767	1 463 906	1 436 465

Bilan SARL C M

	Net au 30/09/17	Net au 30/09/16
PASSIF		
Capital		
Capital	315 500	315 500
dont versé	315 500	315 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation ou d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	17 101	14 575
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	455 414	438 969
Report à nouveau		
Résultat		
Résultat de l'exercice	14 790	50 520
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	812 805	819 565
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
AUTRES FONDS PROPRES		
Emprunts et dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	301 159	385 889
Emprunts et dettes financières diverses	294 881	149 477
Fournisseurs et autres dettes		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 348	4 080
Dettes fiscales et sociales	9 993	4 735
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	48 720	72 720
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	661 101	616 900
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	1 463 906	1 436 465

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

Compte de résultat SARL C M

	du 01/10/16 au 30/09/17 12 mois	du 01/10/15 au 30/09/16 12 mois
PRODUITS		
Ventes de marchandises France		
Ventes de marchandises Export		
Production vendue de biens France		
Production vendue de biens Export		
Production vendue de services France	174 000	174 000
Production vendue de services Export		
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	174 000	174 000
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprise/provisions (et amortis) transferts de charges	5 597	6 720
Autres produits		
Total des produits d'exploitation	179 597	180 720
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock de mat. premières & autres approv.		
Autres achats & charges externes	33 923	24 452
Impôts, taxes et versements assimilés	5 653	1 533
Salaires et Traitements	159 782	143 870
Charges sociales		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 243	1 111
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		
Dotations d'exploitation aux provisions		
Autres charges		
Total des charges d'exploitation	200 601	170 966
RESULTAT D'EXPLOITATION	-21 004	9 755
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Quotes-parts de résultat/opérations faites en commun		
Produits financiers de participations	50 000	50 000
Prod. fin. des autres val.mob. & créances actif immob.		
Autres intérêts & produits assimilés	4 411	5 288
Reprises / provis° et dépréciat° & transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de V.M.P.		
Total des produits financiers	54 411	55 288
Dotations aux amortissements dépréciations & provisions		
Intérêts & charges assimilées	15 763	14 882
Différences négatives de change		
Charges nets sur cessions de V.M.P.		
Total des charges financières	15 763	14 882
RESULTAT FINANCIER	38 648	40 406
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	17 645	50 160

Compte de résultat SARL C M

	du 01/10/16 au 30/09/17 12 mois	du 01/10/15 au 30/09/16 12 mois
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		585
Produits exceptionnels sur opération en capital	10 000	
Reprises/provis°, dépréciat° & transferts de charges		
Total produits exceptionnels	10 000	585
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 854	225
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	11 000	
Dotations aux amortissements, dépréciations & provisions		
Total charges exceptionnelles	12 854	225
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-2 854	360
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	244 008	236 593
TOTAL DES CHARGES	229 218	186 072
BENEFICE OU PERTE	14 790	50 520

Annexe SARL C M

	Applicable	N/A	N/S
REGLES ET METHODES COMPTABLES			
- Faits caractéristiques		x	
- Règles et méthodes comptables	x		
INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN			
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations		x	
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial		x	
- Charges financières incluses dans le coût de production		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Tableau de réévaluation des immobilisations		x	
- Estimation du portefeuille de TIAP		x	
- Liste des filiales et participations	x		
- Détail des amortissements	x		
- Stocks et en-cours		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Détail des créances et échéances	x		
- Créances et dettes relatives à des entreprises liées		x	
- Eléments fongibles de l'actif circulant		x	
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Valeurs mobilières de placement		x	
- Dépréciation des actifs		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières de placement		x	
- Charges à payer	x (Détail)		
- Produits à recevoir	x (Détail)		
- Composition du capital	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Actions propres		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées		x	
- Provisions		x	
- Echéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des sûretés réelles		x	
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance		x	
- Produits constatés d'avance		x	

Annexe SARL C M

	Applicable	N/A	N/S
- Mouvements de l'exercice affectant les charges à répartir et les primes de rembourst		x	
INFORMATIONS RELATIVES AU RESULTAT			
- Ventilation du chiffre d'affaires net		x	
- Frais accessoires d'achat		x	
- Rémunération des Commissaires Aux Comptes		x	
- Eléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières		x	
- Charges et produits financiers concernant les entreprises liées		x	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
- Détail du résultat exceptionnel		x	
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Résultat et impôt sur les bénéfices		x	
- Incidence des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		x	
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt sur les bénéfices		x	
- Impôts sur les Bénéfices - Intégration Fiscale		x	
- Incidence des modifications votées entre les dates de clôture et d'arrêté		x	
AUTRES INFORMATIONS			
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la société		x	
- Evénements postérieurs à la clôture		x	
- Informations sur transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés		x	
- Effectifs		x	
- Droit Individuel à la Formation		x	
- Avances et crédits alloués aux dirigeants		x	
- Rémunération allouées aux membres des organes de direction		x	
- Transactions avec des parties liées		x	
- Engagements financiers donnés	x		
- Engagements financiers reçus		x	
- Crédit-bail		x	
- Crédit-bail (Etat simplifié)		x	
- Engagement de retraite		x	
- Aspects environnementaux		x	
- Tableau des cinq derniers exercices		x	

Règles et méthodes comptables SARL C M

Désignation de la société : SARL C M

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 septembre 2017, dont le total est de 1 463 906 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 14 790 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01 octobre 2016 au 30 septembre 2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règles générales

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France.

Ils respectent en particulier les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général, qui a été homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques .

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, ne sont pas incorporés à ce coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilisation.

Les durées d'utilisation sont les suivantes :

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et méthodes comptables SARL C M

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Une provision est un passif dont le montant ou l'échéance n'est pas fixée de façon précise.

Dettes

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'une actualisation.

*Informations relatives au bilan SARL C M***INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN*****Actif immobilisé***

	Valeur en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	18 241			18 241
Immobilisations incorporelles	18 241			18 241
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	181 758			181 758
- Matériel de transport		11 000	11 000	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	40 380	3 100		43 480
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	222 138	14 100	11 000	225 238
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	799 178			799 178
- Autres titres immobilisés	1 500			1 500
- Prêts et autres immobilisations financières	407 715			407 715
Immobilisations financières	1 208 393			1 208 393
ACTIF IMMOBILISE	1 448 772	14 100	11 000	1 451 872

Informations relatives au bilan SARL C M

Immobilisations financières

Tableau des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SARL AFFAJ 02100 FAYET	30 000	446 172	100,00	119 001
SCI MOULIN DE BOIS 02100 SAINT-QUENTIN	200 000	127 085	95,00	629
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Détail des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice des amortissements (ou venant en diminution de l'actif)

	Valeur en début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions sorties reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de dévelop. (I)				
Autres immobilisations incorporelles (II)	18 241			18 241
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. géné. agenc. aménagements constructions				
Inst. techniques, matériel et outillage industriels				
Inst. géné. agencements et aménag. divers	181 758			181 758
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	38 524	1 243		39 767
Emballages récupérables et divers				
Total (III)	220 283	1 243		221 526
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	238 524	1 243		239 767

Informations relatives au bilan SARL C M**Actif circulant****Détail des créances et échéances**

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Capital souscrit:			
Capital souscrit non appelé			
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	407 715		407 715
Créances de l'actif circulant :			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres org. sociaux			
Etat et autres collectivités publiques			
Impôts sur les bénéfices	8 591	8 591	
Taxe sur la valeur ajoutée	3 015	3 015	
Autres impôts, taxe et assimilé			
Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	29 509	29 509	
Charges constatées d'avance			
Total	448 829	41 114	407 715
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			
Prêts et Avances consentis aux associés pers. phys.			

Informations relatives au bilan SARL C M

Charges à payer

	Montant
Fourn.fact.non parvenues	5 304
Associés intérêts courus	4 798
Autres charg.pers.à payer	4 906
Etat autres ch. à payer	2 187
Débit.cred.div.char.à pay	720
Total	17 915

Produits à recevoir

	Montant
Débit.cred.div.prod.à rec	10 887
Banques prod. à recevoir	6 379
Total	17 266

Capitaux propres**Composition du capital**

Capital d'un montant de 315 500,00 euros décomposé en 3 155 titres d'une valeur nominale de 100,000 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital au début de l'exercice	3 155	100,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital à la fin de l'exercice	3 155	100,00

La société a procédé à la distribution d'un dividende de 31 550 euros au cours de l'exercice.

Informations relatives au bilan SARL C M

Dettes**Echéances des dettes**

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	301 159	87 263	213 896	
Emprunts et dettes financières diverses	36 000	36 000		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	6 348	6 348		
Dettes fiscales et sociales	9 993	9 993		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	258 881	258 881		
Autres dettes	48 720	48 720		
Produits constatés d'avance				
Total	661 101	447 205	213 896	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice	84 729			
Montant des emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	258 881			

*Autres informations SARL C M***AUTRES INFORMATIONS****Engagements financiers****Engagements donnés**

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	385 889
Emprunts (Nantissement des parts de la Société AFFAJ)	385 889
Total	385 889
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Détail des comptes

Bilan détaillé SARL C M

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/17	Net au 30/09/16
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions brevets licences procédés...	18 241	18 241		
Concess.brevets licence	18 241		18 241	18 241
Amor. conc. & droits simi		18 241	-18 241	-18 241
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	225 238	221 526	3 712	1 855
Inst.agenc.divers	148 291		148 291	148 291
Agencements magasin	33 467		33 467	33 467
Mat.bureau & informatique	29 599		29 599	29 599
Mobilier	13 881		13 881	10 781
Amort.ag.cons.diverses		148 291	-148 291	-148 291
Amort. agenc. magasin		33 467	-33 467	-33 467
Amort.mat.bureau & infor.		29 599	-29 599	-29 599
Amort. mobilier		10 168	-10 168	-8 925
Immobilisations financières				
Participations	799 178		799 178	799 178
Titres de participation	799 058		799 058	799 058
Parts sociales	120		120	120
Autres titres immobilisés	1 500		1 500	1 500
Autres titres immobilisés	1 500		1 500	1 500
Autres immobilisations financières	407 715		407 715	407 715
Autres immobilisations financières	407 715		407 715	407 715
ACTIF IMMOBILISE	1 451 872	239 767	1 212 105	1 210 248
Stocks et en-cours				
Avances et acptes versés / commandes				2 982
Fourn.acptes s/commandes				2 982
Créances				
Autres créances	41 114		41 114	42 208
Etat impôts s/bénéfices	8 591		8 591	8 591
Tva deduct.s/achats & f.g	2 131		2 131	3 815
Tva s/fact.non parvenues	884		884	680
Débiteurs crédit.divers	18 622		18 622	18 622
Débit.cred.div.prod.à rec	10 887		10 887	10 501
Disponibilités	210 687		210 687	181 027
Livret A Personne morale	15 300		15 300	3 782
Caisse d'épargne	8 002		8 002	2
Banque populaire	5 887		5 887	8 569
Banque	34 320		34 320	
Sousc.dat	10 000		10 000	32 000
Sousc.dat.bpn	116 000		116 000	126 000
Cheques postaux	14 799		14 799	
Banques prod. à recevoir	6 379		6 379	10 673
ACTIF CIRCULANT	251 801		251 801	226 216
TOTAL ACTIF	1 703 673	239 767	1 463 906	1 436 465

Bilan détaillé SARL C M

	Net au 30/09/17	Net au 30/09/16
PASSIF		
Capital		
Capital	315 500	315 500
Capital appelé versé	315 500	315 500
dont versé	315 500	315 500
Capital appelé versé	315 500	315 500
Réserves		
Réserve légale	17 101	14 575
Réserve légale prop.dite	17 101	14 575
Autres réserves	455 414	438 969
Autres réserves	455 414	438 969
Résultat		
Résultat de l'exercice	14 790	50 520
CAPITAUX PROPRES	802 805	819 565
PROVISIONS		
AUTRES FONDS PROPRES		
Emprunts et dettes financières		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	301 159	385 889
Emprunt établis.crédit	301 159	385 889
Emprunts et dettes financières diverses	294 881	149 477
Dépôts & cautionnements reçus	36 000	36 000
Cpte courant a. carette	6 457	862
Cpte courant AFFAJ	247 626	111 173
Associés intérêts courus	4 798	1 441
Fournisseurs et autres dettes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 348	4 080
Fournisseurs	1 044	
Fourn.fact.non parvenues	5 304	4 080
Dettes fiscales et sociales	9 993	4 735
Personnel	4 906	659
Autres charg.pers.à payer	4 906	659
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	2 900	2 900
Tva à décaisser	2 900	2 900
Autres dettes fiscales et sociales	2 187	1 176
Etat autres ch. à payer	2 187	1 176
Autres dettes	48 720	72 720
Créditeurs divers	48 000	72 000
Débit.cred.div.char.à pay	720	720
DETTES	661 101	616 900
TOTAL PASSIF	1 463 906	1 436 465

Compte de résultat détaillé SARL C M

	du 01/10/16 au 30/09/17 12 mois	du 01/10/15 au 30/09/16 12 mois	Var. abs. (%)
PRODUITS			
Production vendue de services France	174 000	174 000	
Prestations de services	120 000	120 000	
Location gérance	54 000	54 000	
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	174 000	174 000	
Reprise/provisions (et amorts) transferts de charges	5 597	6 720	-16,71
Transf. charges d'exploit.		2 003	-100,00
Avantage véhicule	5 597	4 717	18,66
Total des produits d'exploitation	179 597	180 720	-0,62
Autres achats & charges externes	33 923	24 452	38,73
Carburant	1 857	1 491	24,55
Locations immobilières	3 840	3 840	
Locations mobilières	15 527	5 664	174,16
Entretien mat. transport	2 199	3 121	-29,53
Assurance emprunts	2 195	2 462	-10,85
Assurances véhicules	1 416	1 162	21,90
Honoraires	4 200	4 030	4,22
Honoraires juridiques	1 877	1 815	3,45
Voyages et déplacements	30	175	-83,01
Réceptions	325	241	35,03
Services bancaires	456	452	1,00
Impôts, taxes et versements assimilés	5 653	1 533	268,80
Part. form. continue (organ.)	98	96	2,08
Contrib. foncière des entreprises	890	891	-0,11
Taxe s/véhicules sociétés	1 520	506	200,40
Taxes diverses	3 145	40	NS
Salaires et Traitements	159 782	143 870	11,06
Rémunération gérance	109 000	99 000	10,10
Csg déductible	7 895	6 443	22,54
Cotis. soc. pers. exploitant	31 021	27 952	10,98
Loi madelin	11 866	10 475	13,28
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 243	1 111	11,95
Dot. amort s/immo incorp &	1 243	1 111	11,95
Autres charges			-100,00
Charges div. gest. courante			-100,00
Total des charges d'exploitation	200 601	170 966	17,33
RESULTAT D'EXPLOITATION	-21 004	9 755	-315,32
Quotes-parts de résultat/opérations faites en commun			
Produits financiers de participations	50 000	50 000	
Revenus titres participat	50 000	50 000	
Autres intérêts & produits assimilés	4 411	5 288	-16,58
Revenus des autres créanc	386	319	21,09
Autres prod. financiers	4 025	4 969	-19,00
Total des produits financiers	54 411	55 288	-1,59
Intérêts & charges assimilées	15 763	14 882	5,92
Intérêts emprunts & dettes	10 244	12 704	-19,36
Intérêts bancaires & s/esc		17	-100,00
Intérêts autres dettes	5 518	2 161	155,34
Total des charges financières	15 763	14 882	5,92

Compte de résultat détaillé SARL C M

	du 01/10/16 au 30/09/17 12 mois	du 01/10/15 au 30/09/16 12 mois	Var. abs. (%)
RESULTAT FINANCIER	38 648	40 406	-4,35
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	17 645	50 160	-64,82
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		585	-100,00
Autres prod.excep.gestion		585	-100,00
Produits exceptionnels sur opération en capital	10 000		
Produits cess élém.cédés	10 000		
Total produits exceptionnels	10 000	585	NS
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 854	225	725,49
Charges except. sur op de gestion		135	-100,00
Pénalités et amendes	45	90	-50,00
Autres char.excep.gestion	1 809		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	11 000		
Val.net.compt.élém.cédés	11 000		
Total charges exceptionnelles	12 854	225	NS
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-2 854	360	-892,55
TOTAL DES PRODUITS	244 008	236 593	3,13
TOTAL DES CHARGES	229 218	186 072	23,19
BÉNÉFICE OU PÉRTÉ	14 790	50 520	-70,72

Documents fiscaux

Désignation de l'entreprise : SARL C M						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 30/09/2017		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				WA	14 790		
			de son conjoint				WB			
					moins part déductible*		WC			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	11 874	XE	13 394	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	1 520			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	45	
	Amendes et pénalités		WJ	45	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					WN		
								WO		
								XR		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-I-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ	597	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3			
						TOTAL I	WR	28 826		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							WS			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							WH		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A	2 500	WW	
	Produit net des actions et parts d'intérêts :							XB		
								I6		
								WZ		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.							XA	47 500	
	Majoration d'amortissement*							ZY		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		XD	
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		XF	
Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC				
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)						PC				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	Créance dé gagée par le report en arrière de déficit	ZI		XG		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	XH	47 500		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI		XJ	18 673	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		XO	18 673	

SARL C M

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL C M</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	67 036	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	67 036	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	18 673	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	85 710	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓		↓
	ligne W1		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise <u>SARL C M</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	— Réserve légale	ZB	2 526			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	50 520		— Autres réserves	ZD	16 444				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE	31 550				
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	50 520		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZG					
							ZH	50 520			
DISTRIBUTIONS (Article 235ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7			YQ			
	— Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	— Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance								YT		
	— Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8	19 367		XQ	19 367		
	— Personnel extérieur à l'entreprise								YU		
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	6 077	
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	— Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES			ST	8 478		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	33 922		
	IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW	890
— Autres impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS			9Z	4 762		
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	5 652			
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée								YY	34 800	
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	2 131	
	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2014) *								ØB		
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS		
	— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis :							YP			
	handicapés :							RL			
	— Effectif affecté à l'activité artisanale										
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%	
	— Numéro du centre de gestion agréé *	XP						— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0			
								ZR	1		
DIVERS	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG		
	— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH		
	RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
		Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL C M

Néant ☐ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	POLO TD 13/04/2017	11 000			11 000
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente ⑦			Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
					19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I. Immobilisations*	1	10 000	(1 000)	(1 000)				
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨			(1 000)				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩							
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL C M		Néant	☒	*	
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME					
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de :	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies Iter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
	N-9				
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS				
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.				
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)		☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL C M

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

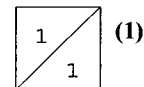
Désignation de l'entreprise : <u>SARL C M</u>					Néant ☒ *	
I	SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II	RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <u>SARL C M</u>		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : <u>01/10/2016</u> et clos le : <u>30/09/2017</u>		Durée en nombre de mois <u>12</u>	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :			
I Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	OA		
Production vendue – Biens	OB		
Production vendue – Services	OC	174 000	
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	5 597	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 1	OM	179 597	
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON		
Variation de stocks (marchandises)	OO		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	14 555	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
TOTAL 2	OJ	14 555	
III Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	165 041
IV Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC-SD et 1329-DEF).	SA	165 041	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	179 597	
Période de référence	GY	0	1 // 1 0 / 2 0 1 6 GZ 3 0 // 0 9 / 2 0 1 7
Date de cessation	HR		
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.			

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

30/09/2017

N° SIRET

3 4 4 2 2 3 2 5 0 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL C M

ADRESSE (voie)

25/27 Rue Raspail

CODE POSTAL

02100

VILLE

SAINT-QUENTIN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

3

3 155

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

CARETTE

Prénom(s)

Antoine

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

07111962

N° Département

59

Commune

LILLE

Pays

FRANCE

Adresse :

N°

11

Voie

Rue du Gouvernement

Code Postal

02100

Commune

SAINT-QUENTIN

Pays

FRANCE

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/09/2017

N° SIRET 3 4 4 2 2 3 2 5 0 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL C M

ADRESSE (voie) 25/27 Rue Raspail

CODE POSTAL 02100 VILLE SAINT-QUENTIN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 2

Forme juridique SARL Dénomination AFFAJ

N° SIREN (si société établie en France) 482396454 % de détention 100.00

Adresse : N° Voie Centre Commercial AUCHAN

Code Postal 02100 Commune FAYET Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination MOULIN DE BOIS

N° SIREN (si société établie en France) 327479390 % de détention 95.00

Adresse : N° Voie 25-27 Rue Raspail

Code Postal 02100 Commune SAINT-QUENTIN Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

PwC Services aux Entrepreneurs accompagne les **dirigeants** et les **entreprises** dans les différentes étapes de la **création à la transmission**.

En complément de nos **missions traditionnelles** de Comptabilité, Juridique et fiscal, Paie et social, Commissariat aux comptes, Consolidation, nos équipes sont à vos côtés pour vos **décisions stratégiques** et votre **gestion quotidienne**. Ainsi, nous conseillons les entrepreneurs et les aidons à faire face aux **grands enjeux** que sont : la croissance et le financement, l'amélioration des performances, la gestion des risques, la stratégie patrimoniale, la fiscalité personnelle...

Notre équipe de **600 personnes basée en région** connaît bien le **tissu économique local** et ses **spécificités sectorielles** par exemple : Aéronautique, Agribusiness, Hôtellerie-Restauration-Tourisme, Immobilier, Maritime & Yachting, Sanitaire et social, Vins et spiritueux...

Dédié aux **PME**, Association, Start-Up... notre engagement de service est d'aider le **chef d'entreprise** dans ses **grandes décisions** mais aussi, à **gagner en productivité et réactivité** grâce à des **outils innovants**, lui permettant ainsi de **piloter** à l'aide d'indicateurs en temps réel.



www.services-entrepreneurs.pwc.fr

Il y a des rencontres qui changent la vie d'une entreprise.

Amiens

14, boulevard Alsace-Lorraine
80000 Amiens
Tél. 03 22 91 30 00

Bordeaux

179, cours du Médoc
33000 Bordeaux
Tél. 05 57 10 08 00

Bourg-en-Bresse

5, boulevard Paul Valéry
01000 Bourg-en-Bresse
Tél. 04 74 21 18 54

Cognac

4, rue de Segonzac
16100 Cognac
Tél. 05 45 82 40 90

Dijon

Les Blasons du Château
11E, boulevard Rembrandt
21000 Dijon
Tél. 03 80 28 07 28

Grenoble

2, square Roger Genin
38022 Grenoble Cedex 1
Tél. 04 76 84 33 50

Lille

Bâtiment Onix
594, avenue Willy Brandt
59777 Euralille
Tél. 03 28 36 24 80

Limoges

20, rue Banc Léger
87000 Limoges
Tél. 05 55 34 19 05

Lyon

20, rue Garibaldi
69006 Lyon
Tél. 04 78 17 81 78

Marseille

Les Docks - Atrium 10-1
10, place de la Joliette
13002 Marseille
Tél. 04 91 99 30 00

Metz

3, rue Thomas Edison
57070 Metz
Tél. 03 87 18 40 60

Montpellier

650, rue Henri Becquerel
34000 Montpellier
Tél. 04 67 22 84 84

Nantes

34, place Viarme
44000 Nantes
Tél. 02 51 84 36 36

Nice

Immeuble Nice Plaza
455, promenade des Anglais
06200 Nice
Tél. 04 93 37 20 20

Paris

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine
Tél. 01 56 57 53 13

Pau

Cité Multimédia
4, rue Thomas Edison
64000 Pau
Tél. 05 59 14 24 34

Poitiers

14, boulevard du Maréchal
de Lattre de Tassigny
86000 Poitiers
Tél. 05 49 88 17 29

Quimper

9, rue du Président Sadate
29000 Quimper
Tél. 02 98 10 31 03

Rennes

40, boulevard de La Tour d'Auvergne
35000 Rennes Cedex
Tél. 02 99 23 17 17

Rouen

20, rue Raymond Aron
76130 Mont Saint-Aignan
Tél. 02 35 59 00 85

Saint-Quentin

Les Jardins de l'Hôtel-Dieu
6, place Arnaud Bisson
02100 Saint-Quentin
Tél. 03 23 06 28 00

Strasbourg

Centre d'Affaires Urbania
230, avenue de Colmar
67000 Strasbourg
Tél. 03 88 45 55 50

Toulouse

1, place Occitane
31000 Toulouse
Tél. 05 62 27 57 57

C.M.

Société à responsabilité limitée
au capital de 315 500 euros
25-27 rue Raspail
SAINT-QUENTIN
(Aisne)

344 223 250 RCS SAINT-QUENTIN

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017 A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

DU 30 MARS 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 14 790 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	14 790 euros
Au compte "Réserve Légale"	750 euros
Le solde	14 040 euros
Prélèvement sur le compte "Autres Réserves"	17 510 euros
Soit un total de	31 550 euros
A titre de dividendes aux associés	31 550 euros
Soit 10 euros par part	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 771 255 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 31 550 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de



référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 31 550 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

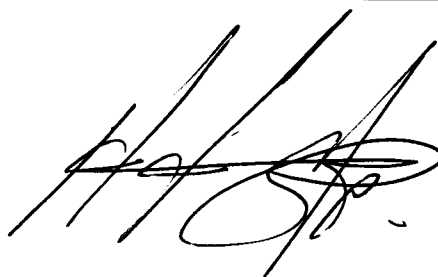
L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Il a été précisé que, conformément à l'article 25 VI de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014, ces dispositions ainsi que celles de l'article L. 131-6-2 du Code de la sécurité sociale sont applicables aux cotisations et aux contributions de sécurité sociale dues au titre des périodes courant à compter du 1er janvier 2015.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que les distributions de dividendes intervenues au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

EXERCICE	Montant global des dividendes	Montant ouvrant droit à abattement
Le 30/09/2016	31 550 €	31 550 €
Le 30/09/2015	31 550 €	31 550 €
Le 30/09/2014	NEANT	NEANT



demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 31 550 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Il a été précisé que, conformément à l'article 25 VI de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014, ces dispositions ainsi que celles de l'article L. 131-6-2 du Code de la sécurité sociale sont applicables aux cotisations et aux contributions de sécurité sociale dues au titre des périodes courant à compter du 1er janvier 2015.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que les distributions de dividendes intervenues au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

EXERCICE	Montant global des dividendes	Montant ouvrant droit à abattement
Le 30/09/2016	31 550 €	31 550 €
Le 30/09/2015	31 550 €	31 550 €
Le 30/09/2014	NEANT	NEANT

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Certifié conforme
LA GERANCE**

C.M.

Société à responsabilité limitée
au capital de 315 500 euros
25-27 rue Raspail
SAINT-QUENTIN
(Aisne)

344 223 250 RCS SAINT-QUENTIN

**RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017 A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

DU 30 MARS 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 14 790 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	14 790 euros
Au compte "Réserve Légale"	750 euros
Le solde	14 040 euros
Prélèvement sur le compte "Autres Réserves"	17 510 euros
Soit un total de	31 550 euros
A titre de dividendes aux associés	31 550 euros
Soit 10 euros par part	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 771 255 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 31 550 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la

